

Mai
2022

Le Magazine d'informations de

Plouëc du rieux

Magazinoù kelaouiñ ar
Ploueg ar Trev



P.13

Bons cadeaux

Solidarité

Des cadeaux et des bons
d'achats pour nos aînés



P.14

Culture

La lecture à l'honneur
en 2022



P.23

Mémoire

Centenaire du monument
aux morts



P.14

A découvrir

Les jardins
de kerfouler

Comment s'informer

- ➔ Site internet <http://www.plouec-du-trieux.fr>
- ➔ Bulletin d'information générale
- ➔ Ecran d'information en Mairie
- ➔ Panneau d'affichage communal

Sommaire

L'édito du maire.....	p.3
Guerre en Ukraine.....	p.4
Budget primitif 2022.....	p.5
Les tarifs communaux	p.8
Le personnel communal	p.8
Financement des écoles privées	p.9
Délibérations du conseil	p.10
Nouveaux visages des associations	p.12
Des cadeaux pour nos aînés.....	p.13
Les journées citoyennes	p.13
Culture	p.14
Vie scolaire	p.15
Environnement.....	p.16
Travaux	p.17
Le PLUI	p.20
Infos diverses	p.21
Les jardins de Kerfouler.....	p.24

DIFFUSION : Mairie de Plouëc du TRIEUX
DIRECTEUR DE PUBLICATION : Vincent Le Meaux
CHEF DU COMITÉ DE RÉDACTION : René-Loïc Alix
COMITÉ DE RÉDACTION : L'exécutif municipal +
service administratif
PHOTOGRAPHIES : BreizhMapping - Bruno Turobia - Mairie
CONCEPTION ET IMPRESSION : Imprimerie Roudenn Grafik
ZI de Bellevue - BP 10129 - 22201 Guingamp Cedex
Tél : 02 96 119 700 // guingamp@roudenn.fr
Dépôt légal : Mail 2022

P'tit mémo utile

- ➔ **Permanences des élus :**
Le maire : le samedi, tous les quinze jours de 8h30 à 10h00, ou sur rdv
Les adjoints et conseillers délégués sur rendez-vous : les mardi matin et après-midi ; jeudi matin. Il est conseillé de prendre contact avec le secrétariat de mairie.
- ➔ **La mairie est ouverte :**
Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi : 8h15 - 12h00 et 13h30 - 16h30
Mercredi : 8h15 - 12h00 (fermé l'après-midi)
Téléphone : 02.96.95.62.45
Courriel : mairie.de.plouec.du.trieux@wanadoo.fr
www.plouec-du-trieux.fr
- ➔ **La bibliothèque est ouverte :**
Mercredi et samedi de 10h00 à 12h00
Téléphone : 06.82.08.51.16
Courriel : nelly.boutterin@wanadoo.fr
- ➔ **La déchèterie est ouverte :**
Lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi, de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
Téléphone : 02.96.95.10.02
Courriel : dechets@guingamp-paimpol.bzh
- ➔ **La Poste est ouverte :**
Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 9h30 à 12h00.
(Lettres, petits objets, Colissimo, Chronopost)
- ➔ **Guingamp Paimpol Agglomération est ouverte :**
Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
Accueil du public : Guingamp - 11 rue de la Trinité
Plourivo - 2 rue Lagadec
Téléphone : 02.96.13.59.59
Courriel : accueil@guingamp-paimpol.bzh

Plouëc du Trieux en 2021

Population totale : 1173
Etat civil : Naissances : 17
Décès : 8
Mariages : 9

➔ Un nouvel accueil à la mairie



Le Mot du Maire

Pourtant, nous avons tant de belles choses à faire ensemble...



2022 est bien entamée et c'est une année riche de **temps forts municipaux et démocratiques**. Vous le constatez chaque jour ; à Plouëc, les chantiers changent le visage de la commune : effacement des réseaux électriques, remplacement des canalisations d'eau potable et usée, renforcement de la canalisation du château d'eau, aménagement de la rue des écoliers et de la rue du Trieux, restauration de l'ancienne gare, suppression de la maison de Keranguéré... Dans tous les quartiers, des entreprises ou les agents communaux œuvrent pour moderniser nos équipements communaux.

Bien vivre à Plouëc, c'est notre combat permanent pour vous, et toutes celles et ceux qui fréquentent Plouëc. J'ai entendu certains habitants qui se plaignent des désagréments occasionnés par les travaux, mais j'ai pu leur répondre tout simplement : ce temps de travaux est indispensable, c'est le prix à payer pour, bientôt, bien vivre ici. Etape par étape, le bourg et ses alentours vont changer pour faire plus de place à la nature et à la verdure, mais aussi aux femmes et hommes, aux enfants, aux familles... C'est le choix des 400 plouëcois qui sont venus aux cinq réunions publiques en 2019. Le temps du « tout routier » avec du goudron partout, ses véhicules effrayants, est bien fini : le bourg ne sera plus une piste de vitesse pour des voitures qui roulent jusqu'à 90 km/h devant la mairie, et encore moins pour des engins qui prennent, sans gêne, toute la largeur de la route, roulant sur les bas cotés et cassant, au passage, la signalétique routière. Ces comportements irresponsables sont choquants et renvoient à une prise de conscience de leur auteur.

C'est l'un de nos enjeux du bien vivre dans nos communes rurales ; nous pouvions nous croire éloignés des incivilités, voire des violences décrites dans les quartiers plus urbains. Eh bien non, voilà une fausse idée. Bien loin des clichés de la vie champêtre, nous avons constaté en 2021, le doublement des signalements auprès de la gendarmerie de Bégard sur son territoire. Il s'agit souvent de querelles familiales, de voisinage qui dégénèrent à cause du bruit, d'un simple désaccord ou bien encore à cause de l'alcool ou de drogues. Les élus sont aussi vilipendés, eux-aussi « à porter de baffe » et d'insultes gratuites. J'en appelle donc au sens citoyen et civique de chacune et de chacun pour stopper la montée de cette violence physique qui commence toujours par la brutalité insupportable des mots et paroles. Alors, trouvons

dans notre façon de vivre de tous les jours, **les moyens de faire ensemble**, de respecter l'autre avec humilité et bienveillance.

Cette violence, cette brutalité atteignent des niveaux jamais égalés depuis la seconde guerre mondiale. Nous le voyons à quelques milliers de kilomètres en Ukraine ; Poutine a décidé d'y faire la guerre pour de sombres prétextes. Notre commune se mobilise avec la Préfecture, l'Association des Maires de France et l'antenne plouëcoise du Secours Populaire. Vous pouvez prendre contact avec les conseillers municipaux. L'ignominie réapparaît même en France, dans les paroles médiatisées de la diplomatie russe reprise parfois des polémistes et une partie de la classe politique. On blesse l'autre, on broie l'autre, on conspuie l'autre, on ridiculise l'autre... c'est toujours la faute « à l'autre ». Le Dalaï-Lama le dit avec simplicité : « notre but principal dans cette vie est d'aider les autres. Et si vous ne pouvez pas les aider, au moins ne leur faites pas de mal. » Il est temps de se ressaisir collectivement pour éviter le pire... Quelle que soit la raison de nos agacements ou colères, rien ne peut remettre en cause les fondements républicains et démocratiques qui fondent **la citoyenneté française, faite de Droits et de Devoirs**.

Ce printemps 2022 doit également être un moment d'expression de notre volonté de vivre ensemble. Pour paraphraser Bill Clinton, « nous ne [pourrons] construire notre propre avenir sans aider les autres à construire le leur ». Ce message d'espoir s'enracine dans le chemin du progrès pour tous et de la justice pour chacun. C'est le chemin de la France, grande Démocratie du Monde, ouvertes aux autres et bienveillantes à l'égard de ses concitoyens. N'oublions pas d'où nous venons ; forgeons-nous, à Plouëc, cette conviction : nous avons tant de belles choses à faire ensemble !

Justement, l'équipe municipale se mobilise comme en 2021 pour offrir des animations festives, des temps de rencontre conviviaux, culturels, sportifs... en comptant sur le dynamisme des bénévoles des associations et des commerçants plouëcois. Profitez du printemps pour vous ressourcer et offrir les premiers sourires démasqués !

Bien cordialement,
Vincent Le Meaux



Guerre en Ukraine : la commune solidaire

La solidarité autour de l'Ukraine s'organise au niveau national. Concernant l'hébergement de ressortissants ukrainiens, si vous souhaitez en tant que particuliers mettre une chambre ou un logement à disposition, vous êtes invités à vous inscrire sur le site <https://parrainage.refugies.info> ou encore directement à l'adresse suivante :

<https://demarches-simplifiees.fr/recensement-logement-particulier-ukraine>.

L'organisation des flux d'arrivée et leur répartition sur le territoire national sont gérées par le réseau des préfectures. Il est donc important d'éviter les initiatives isolées afin que les ressortissants ukrainiens puissent être accompagnés au mieux et bénéficient des dispositifs mis en place pour eux.

Plouëc-du-Trieux s'organise également et soutient le Secours Populaire dans sa collecte de dons (couches, peluches, produits d'hygiène et produits de soins essentiellement). L'antenne est ouverte tous les vendredis de 14h30 à 17h30 ainsi que le premier mercredi du mois aux mêmes horaires. En dehors des heures d'ouverture, vous pouvez déposer vos dons en mairie.

Par ailleurs, la commune va mettre à disposition l'ancien logement des instituteurs jouxtant la garderie. Ce dernier nécessitant d'être rétabli à sa fonction de logement, les élus et des bénévoles disponibles ont effectué plusieurs journées de grand ménage de printemps. Donner de son temps, c'est déjà donner.

Pour finir, la commission Nouvelles Solidarités a proposé au conseil municipal du budget de pouvoir verser un don de 1000 € à l'association Côtes d'Armor Warmie-Mazurie, association qui bénéficie d'un partenariat avec le conseil départemental des Côtes-d'Armor depuis de nombreuses années. Proposition acceptée et votée à l'unanimité.

Démocratie participative : mise en place des ateliers citoyens



Ces ateliers réuniront des citoyennes et citoyens de Plouëc du Trieux de tous âges qui auront pour but de relayer auprès de l'équipe municipale les suggestions et réflexions de la population, pour améliorer le bien vivre ensemble dans la commune.

Ainsi différents types d'ateliers devraient voir le jour tels que :

- atelier « Jeunes de Plouëc » en lieu et place du conseil des jeunes ;
- atelier communication (rédaction d'un journal communal...);
- atelier dédié à une problématique spécifique (offre de santé, accompagnement de la solitude...);
- atelier dédié aux chemins et la biodiversité.
- etc.

Ces ateliers auraient pour lieu de réunion la maison des associations et non la mairie. Ces ateliers qui pourraient être permanents ou temporaires selon les sujets abordés. Il est bien entendu que ces ateliers n'auraient pas de pouvoir de décision, mais leurs idées seront portées régulièrement à la connaissance de la municipalité. En effet, seul le conseil municipal a le pouvoir de décision. Dans ces ateliers, les élus actuels de la majorité et de la minorité n'auront pas leur place. Ceci devrait permettre une expression libérée des contingences municipales.

Les invitations à participer à ces ateliers se feront par voie de presse et affichées en mairie.



BUDGET PRIMITIF 2022

Le rapport de présentation du budget

La crise sanitaire qui sévit depuis mars 2020 et la survenue de la guerre en Europe de l'Est ont bousculé notre cadre de vie occidental, jusqu'à toucher nos organisations locales ici en Bretagne. Tous les domaines d'activité humaine sont touchés et particulièrement nos finances locales. L'Etat, les régions et départements, nos EPCI, nos communes, ont mis en œuvre des plans de relance et d'accompagnement qui répondent aux enjeux de maintien de nos services à la population, de soutien à l'activité humaine, tout en assurant les transitions écologiques.

A ce titre, notre commune peut être rassurée puisque nous vivons les conséquences de ces grandes mutations avec sérénité et grande vigilance. Ici, la démographie progresse, les effectifs de l'école progressent, le cadre de vie progresse, les équipements progressent, la qualité des animations et des loisirs progressent et nos finances communales progressent... des progrès dans le bon sens. **Ce budget 2022 propose de continuer dans**

ce sens, sans toucher aux taux d'imposition qui, eux, n'ont pas progressé depuis 2015.

Comme en 2019 et 2020, les résultats de l'année budgétaire 2021 sont très encourageants pour poursuivre les progrès de la commune : nous atteignons un résultat cumulé de 600.924,82€, soit une progression de nos excédents annuels de 287.954,58 €. 2021 a été une année très active où l'on a investi sur nos routes de campagne, au bourg, à la gare... la commune n'a jamais connu autant « la bougeotte ». Cela occasionne sans doute des désagréments dans notre quotidien, mais l'enjeu est d'embellir notre cadre de vie et d'améliorer les services et la sécurité dans notre commune.

Tous les moyens techniques, juridiques, administratifs et financiers sont mis en œuvre pour parvenir à ces résultats. C'est parce que l'on fournit un travail sérieux, acharné et peu connu, que nous pouvons être fiers de pouvoir dire que Plouëc ne s'est jamais endormie sur ses lauriers les décennies passées. 2022 se prépare de la même manière.

COMPTE ADMINISTRATIF - Exercice budgétaire 2021 - FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
011 - Charges à caractère générale	191.789,42	013 - Atténuation de charges	64.858,21
012 - Charges de personnel	388.606,21	70 - Produits des services et ventes diverses	31.452,77
65 - Charges de gestion courante	76.096,73	73 - Impôts et taxes	494.891,05
66 - Charges financières	42.708,54	74 - Dotations, subventions, participations	382.408,62
67 - Charges exceptionnelles	442,84	75 - Autres produits de gestion courante	5.954,27
014 - Atténuation de produits	1.276,00	76 - Produits financiers	6,30
023 - Virement à la section d'investissement	0,00	77 - Produits exceptionnels	7.717,03
042 - Opération d'ordre	14.187,89	042 - Opération d'ordre	15.773,96
	715.107,63		1.316.032,45
		Excédents cumulés	+ 600.924,82

C'est dans ces conditions que nous vous proposons de voter cette année 2022 un budget équilibré en section de fonctionnement d'un montant de 1.040.000,00 € prévoyant une structure de recettes stables et des dépenses prenant en compte les projets annoncés en début de mandat.

Le premier enjeu des dépenses de fonctionnement est la maîtrise du coût de la vie. Le coût de fluides, de l'alimentation et des consommables sont liées à l'économie mondiale. Le budget prévoit ainsi de

fortes augmentations prévues par l'indice des prix à la consommation de l'INSEE. La situation très incertaine nous incite à être des plus prudents et réactifs en cas de fortes hausses, lors de l'exécution budgétaire.

Dans la même idée, le projet de budget prévoit les augmentations salariales encadrées par l'Etat. Sur ce point « Ressources Humaines », après deux années de dialogue social dans les services, nous avons conclu un accord avec les agents sur les

conditions de travail, la mise en œuvre des 1607H, la mise en place du nouveau régime indemnitaire, la Protection Sociale, les œuvres sociales.

Notre fonctionnement permet aussi de proposer aux Plouëcoises et Plouëcois de nouvelles politiques : après une année expérimentale, nous proposons de maintenir nos interventions culturelles et de loisirs pour tous avec les animations d'été, l'accompagnement des associations, les activités de la bibliothèque, l'action envers nos aînés qui sera à revoir, en commission, dans ce contexte de normalisation.

Nous proposons également la reconduction de nos politiques en faveur de la population avec un service de garderie aux horaires adaptés, une cantine « fait maison », un accueil aux heures ouvrées à la mairie du lundi au vendredi, les aides aux jeunes agriculteurs qui s'installent, les aides aux jeunes pour leur projet scolaire, les cadeaux pour les bébés de l'année, la mise en œuvre d'une Charte Ya d'Ar Brezhoneg, la création d'un atlas de biodiversité communal, l'accompagnement de toutes les associations par la mise à disposition de la Maison de associations et des box de rangements, le maintien d'une gratuité de la salle multifonctions aux associations d'intérêt communal, l'aide à la destruction des nids de frelons asiatiques, les services de fourrière des

animaux en divagation, la modernisation des voies et réseau avec participation des financières des demandeurs le cas échéant...

Tous ces avantages offerts aux Plouëcoises et Plouëcois, et à ceux et celles qui viennent de l'extérieur, sont un acquis pour notre dynamisme, et a logiquement un coût sur nos dépenses de fonctionnement. Nous serons une fois encore très proches des besoins de notre école communale qui va connaître une progression de ses effectifs. Nous avons travaillé avec les enseignantes pour améliorer les moyens et nous proposons de conforter un temps complet d'ATSEM auprès de celles-ci.

Nous prenons enfin en compte les changements de directive du Ministère de l'Education Nationale et des services de la Préfecture depuis 2019, sur le financement des écoles privées, en inscrivant des dépenses pour les enfants scolarisés en dehors de l'école communale reconnue, par ailleurs, de grande qualité tant pour sa pédagogie que pour les services de garderie et de restauration.

Poursuivant le cap d'une gestion communale maîtrisée, développant de nouveaux services à la population, nous prévoyons de virer de la section de fonctionnement vers la section d'investissement un autofinancement de 264.000,00€.

BUDGET PRIMITIF - Exercice 2022 - FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
011 - Charges à caractère générale	216.000	013 - Atténuation de charges	42.243
012 - Charges de personnel	399.000	70 - Produits des services et ventes diverses	30.000
65 - Charges de gestion courante	92.000	73 - Impôts et taxes	500.000
66 - Charges financières	48.000	74 - Dotations, subventions, participations	378.000
67 - Charges exceptionnelles	1.300	75 - Autres produits de gestion courante	5.500
014 - Atténuation de produits	1.500	76 - Produits financiers	0
023 - Virement à la section d'investissement	264.000	77 - Produits exceptionnels	1.000
042 - Opération d'ordre	18.200	042 - Opération d'ordre	18.200
	1.040.000,00		1.040.000,00

Grâce à ces efforts – plus de 600.000,00 € de réserves et une projection de 264.000,00 € de résultats 2022 (intégrés en besoin de financement de la section d'investissement) –, nos projets d'investissement seront menés à bien cette année. Il aura fallu, et il faut poursuivre, ce travail colossal de recherche de subventions : Ministère de l'Intérieur, Ministère de la Culture, Fondation du Patrimoine, Mission Stéphane Bern, Souvenir Français, Union Nationale des Combattants, Département des Côtes d'Armor, Région Bretagne, Guingamp-Paimpol Agglomération, nous allons recevoir un peu de 700.000,00 € de subventions.



BUDGET PRIMITIF - Exercice 2022 - RECETTES D'INVESTISSEMENT (RàR + NC)	
Résultat 2021 affecté	535.868,62
Fonds de compensation de TVA	13.700,00
Taxe Locale d'Équipement et Taxe d'Aménagement	2.000,00
Subventions et programme sur mandat	700 231,38
Emprunt	300.000,00
Amortissement	18.200,00
Virement de la section de fonctionnement	264.000,00
	1.834.000,00

Justement, 700.000,00 € de subvention pour quoi faire ?

Avec le confort de notre excédent cumulé et d'un prêt bancaire global de 300.000 € (dont 100.000 € engagés en 2021), nous proposons de financer 1.834.000,00 € de travaux : effacer les réseaux électriques, téléphoniques et Très-Haut-Débit, améliorer l'éclairage public, acheter du foncier, aménager la mairie, remplacer la signalétique routière, restaurer la bannière de l'église, sécuriser nos ponts communaux, aménager un nouveau bureau et des sanitaires des services techniques, équiper de nouveaux matériels les services communaux... et bien sûr finaliser la première phase de la restauration de la Gare, terminer la première phase d'aménagement du bourg et poursuivre le programme de réfection de voirie de campagne.

BUDGET PRIMITIF - Exercice 2022 - DEPENSES D'INVESTISSEMENT (RàR + NC)	
Déficit	365.898,62
Emprunts et dettes assimilées	90.000,00
Immobilisations incorporelles	169.901,38
Immobilisations corporelles	125.000,00
Immobilisations en cours	1.065.000,00
Amortissement	18.200,00
	1.834.000,00

Dans une conjoncture des plus incertaines, je vous propose un budget construit grâce à l'implication des élus municipaux, au sérieux des agents municipaux, en particulier de la secrétaire générale, et enfin, en confiance avec nos partenaires institutionnels et associatifs. Je le qualifierai de rigoureux, exemplaire et dynamique.

Après débat, le conseil municipal a adopté à l'unanimité le budget primitif 2022.

Les tarifs communaux

Associations d'intérêt communal et associations ayant un emploi associatif local :

CONCESSIONS CIMETIÈRE

Tarifs 2022

Concession simple 15 ans.....	70
Concession simple 30 ans.....	140
Concession simple 50 ans.....	275
Concession double 15 ans	135
Concession double 30 ans.....	275
Concession double 50 ans.....	525
Colombarium 15 ans.....	320
Colombarium 30 ans.....	525
Concession caverne	
avec caveau 30 ans	180
avec caveau 50 ans	350
sans caveau 30 ans	103
sans caveau 50 ans	205

LOCATIONS SALLE MULTIFONCTIONS

Tarifs 2022 local ou tarifs extérieurs

Expositions arbres de Noël.....	gratuit ou 130
GRANDE SALLE AVEC CUISINE	
Repas une journée	310 ou 410
Repas un week-end	360 ou 480
Théâtre Concert Loto journée supplémentaire	255+51,50
.....ou	340+51,50
BAL LOTO en semaine.....	205 ou 275
Apéritif dansant et salon pro	92,5 ou 125

PETITE SALLE

Apéritif goûter sans cuisine	51,5 ou 68
Repas une journée avec cuisine	125 ou 165
Repas un week-end avec cuisine	155 ou 205

SMF COMPLÈTE

Une journée	360 ou 480
un week-end	410 ou 545
VAISSELLE	
CHAUFFAGE grande SALLE	65 ou 65
CHAUFFAGE petite SALLE.....	40 ou 40

Présentation du personnel communal

Un rappel du fonctionnement des services municipaux paraît nécessaire pour informer nos concitoyens anciens et nouveaux. Ceux-ci se décomposent en 3 groupes :

Le service administratif composé de la secrétaire générale des services Madame Maryse Pérennès en charge de la gestion du personnel, des dossiers de la municipalité en matière d'investissements et de demandes de subventions, et de Madame Brigitte Fouré en charge de l'accueil, de la gestion financière des services périscolaires, des documents liés à l'urbanisme entre autres. Cette liste exhaustive étant complétée par bien d'autres tâches administratives.

Le service technique composé de deux agents titulaires et d'un agent contractuel en remplacement d'un arrêt de travail. Ceux-ci ont en charge l'entretien des biens immobiliers, de la voirie communale dans les endroits ne pouvant ni ne devant être réalisés aux droits des propriétés. Il en est d'ailleurs de même dans les deux cimetières de la commune.

Les services périscolaires et scolaires comptent :

- deux agents titulaires : un agent de restauration et un agent polyvalent : restaurant scolaire et garderie.
- un agent contractuel mis à disposition de l'Éducation Nationale au poste d'ATSEM ainsi qu'à la garderie.
- un agent du service « missions temporaires » du CDG22 : bio-nettoyage des locaux périscolaire/scolaire et aide aux enfants en situation de handicap durant le repas au restaurant scolaire.

Le rôle d'une municipalité est de prévenir les changements devant intervenir en matière de personnel, pour cause d'absence pour maladie et accident du travail, de départ à la retraite. C'est ce à quoi nous nous attachons pour que le transfert des connaissances se réalise en anticipant dès que possible ces changements.





Pourquoi la commune doit-elle financer les écoles privées sous contrat ?

Courant du mois de décembre le conseil municipal de Plouëc du Trioux a eu à se prononcer sur la demande de l'école privée de Pontrieux et l'injonction de la préfecture des Côtes d'Armor de procéder au paiement de la quote-part due au titre des enfants scolarisés en primaire en école privée (élèves du CE1, CE2, CM1 et CM2).

C'est là un effet inattendu et pervers du regroupement scolaire avec Pontrieux dont l'Inspection Académique nous avait pourtant garanti que cela n'impacterait pas les finances publiques communales. Le décret modifiant la loi de 2012 et la Loi de 2019 nous obligent donc à financer les enfants scolarisés dans les écoles privées quelles qu'elles soient (école catholique, école DIWAN...) dès lors que la commune ne peut accueillir des élèves du CE1, CE2, CM1 et CM2.

L'impact financier n'est pas négligeable pour le contribuable plouëcois puisque nous devons verser

6625,34 euros au titre de l'année 2021 qui sera ensuite amendé en fonction du nombre d'enfants scolarisés. Le vote du conseil municipal a été clair en la matière. Celui a suivi dans sa majorité l'injonction préfectorale s'alignant sur l'obligation de financer l'école privée au même titre que l'école publique.

Trois élus se sont abstenus justifiant leur vote en estimant que la collectivité publique ne devrait financer que l'école publique comme cela était le cas avant le décret de 2012 et la Loi de 2019.

Billet de

Claude Le Bourdonnec

Brigitte Herviou

Jean-Claude Droumaguet

Le mot de la Minorité,

Tout d'abord en ce début d'année 2022, permettez-nous de vous présenter tous nos meilleurs vœux, une bonne et heureuse année, et une très bonne santé malgré un contexte sanitaire toujours aussi compliqué.

Présents aux 4 derniers conseils municipaux ou, au peu de commissions qui ont eu lieu, nous relayons avec intérêt les remarques, observations ou questions que certains d'entre - vous peuvent se poser. Nous sommes également vigilants, toujours dans l'intérêt des Plouëcoises et des Plouëcois au bon déroulement des différents travaux en cours sur la commune.

Nous œuvrons aussi bénévolement aux diverses associations et participons à l'organisation des manifestations communales.

Vous pouvez toujours prendre contact avec l'un d'entre nous ou nous écrire, pour nous communiquer vos réflexions, constatations par mail: plouecvousetnous@outlook.com

Gardons confiance de pouvoir nous retrouver pour partager ensemble prochainement des moments conviviaux quand toute cette période délicate sera passée et avec les beaux jours qui arrivent...

Avec toutes nos salutations, Bien à vous,

Claude, Brigitte, Jean Claude

Le vote des principales **délibérations** **du Conseil**



CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2021

Election d'un adjoint au Maire	
Personnes âgées Actions de solidarités	orientations
Aide à la jeunesse 2021/2022	unanimité
Cession d'un terrain à la ville blanche.....	unanimité
Effacement réseau téléphonique Rue des Genêts.....	unanimité
Restaurant scolaire - Règlement.....	unanimité
Garderie périscolaire - Règlement	unanimité
Mois du livre en Bretagne - Demande de subvention	unanimité
Bilan des animations d'été « d'Ar Merc'her »	information
Commémoration du centenaire du monument aux Morts.....	information
Finances - Décision modificative n°1	unanimité
Affaires scolaires - Frais de fonctionnement des écoles privées.....	Orientation
Patrimoine communal - bâtiment clos du verger	unanimité
EPFR - fin du portage foncier.....	14 voix pour 1 abstention Brigitte Herviou
CAF - Convention territoriale globale.....	unanimité
CLECT - désignation du délégué communal	12 voix pour 3 abstentions Brigitte Herviou Claude Le Bourdonnec Jean claude Droumaguet

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 DECEMBRE 2021

Régularisation cadastrale voie de Kerarzac.....	unanimité
Tarifs 2022 Salle multifonctions et concessions aux cimetières.....	unanimité
Finances - Décision modificative n°2	unanimité
Frais de fonctionnement des écoles privées....	12 voix pour 3 abstentions Jean luc Le Palanton, Alain Bouget, Christophe Jégou
RH - Action de solidarité fin d'année 2021	unanimité
Urbanisme - PLU i Etat d'avancement.....	information



CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2021

Route Départementale 86 - Plouec / Squiffiec	unanimité
Route Départementale 8 - Carrefour de kéranguéré.....	information
Finances - Décision modificative n°3	unanimité
Charges de personnel du RPI.....	unanimité
Ressources humaines - Temps de travail.....	unanimité
Ressources humaines - Convention de mise à disposition	unanimité

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2022

Finances - Décision modificative n°4.....	unanimité
Finances - Dépenses d'investissement avant le vote du budget.....	unanimité
Finances - Encaissement des recettes animations 2021	unanimité
Zone artisanale - Prix de vente des terrains disponibles.....	unanimité
DETR 2022 - Demande de subvention pour l'édicule d'aisance de la gare.....	unanimité
Intercommunalité - transfert de compétence Maison de services publics.....	unanimité

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2022

Motion.....	Conjoncture agricole.....	unanimité
Motion.....	Hôpital de Guingamp	unanimité
Action humanitaire.....	Guerre en Ukraine	unanimité
Aménagement.....	Lotissement de Leur Varas	unanimité
Matériel.....	Mise en vente Broyeur d'accotement.....	unanimité
Finances.....	Comptes de gestion 2021.....	unanimité
Finances.....	Comptes administratif 2021	unanimité
Finances.....	Affectation du résultat 2021	unanimité
Finances.....	Fiscalité locale.....	unanimité
Finances.....	Budgets primitifs 2022.....	unanimité
Ressources humaines.....	Ratio et avancement de Grade 2022.....	unanimité
Ressources humaines.....	Tableau des effectifs.....	unanimité

De nouveaux visages dans nos associations

Les associations font vivre notre commune au rythme de leurs activités et animations. Nous les remercions pour leur engagement désintéressé. Depuis le début de l'année Benoît GAREL et Laurent COZANNET ont repris le guidon du C.O.P. Cyclos prenant le relais de Gérard RICHOMME. Egalement, Au Club des Roses d'Automne, une nouvelle équipe s'organise autour de Madeleine LE COZ et de Paule COZANNET, co-présidentes. L'assemblée générale de Coup de Théâtre a élu une nouvelle présidente en la personne de Madame Magali RAPHANEL.



Programme d'animation 2022 !

Dimanche 8 mai :
Cérémonie patriotique

Samedi 21 et dimanche 22 mai :
représentations théâtre de Coup de Théâtre

Samedi 28, dimanche 29, lundi 30 mai :
fêtes patronales de la Belle-Eglise organisées par le Comité d'Animation

Samedi 11 juin :
concours de boules par l'Entente du Trieux FC

Dimanche 26 juin :
kermesse de l'Amicale Laïque

Dimanche 3 juillet :
concentration Jean Guerniou par le COP Cyclos

Jeudi 14 juillet : Fête Nationale

Samedi 21 mai et dimanche 22 mai :
Théâtre (Coup de Théâtre)

Samedi 28, dimanche 29, et lundi 30 mai : Fête de la Belle Eglise (Comité d'Animation)

(Pour information : le pardon de Saint-Jorand a lieu le dimanche 12 juin, le jour de la fête de la Sainte-Trinité)

Samedi 11 juin :
Challenge de boules bretonnes
«Paulo Guézennec»

Dimanche 26 juin :
kermesse de l' Amicale Laïque

Samedi 2 juillet :
Brocante des Sapeurs-Pompiers

Dimanche 3 juillet :
concentration randonnées cyclos,
VTT et pédestres (COP Cyclos)

Lundi 15 août :
Fêtes patronales du bourg avec concours de boules et repas (Comité d'Animation)

Samedi 20 août :
vide grenier (Société de Chasse «la Pontrivienne»)

Dimanche 21 août :
Fête du chien (Société de chasse «la Pontrivienne»)

Don du sang

Lundi 16 mai de 14h30 à 19h
à la salle multifonctions





Des cadeaux et des bons d'achats pour nos aînés



Nous avons visité les doyens de la commune : Oreste FAMEL et Jeanne PICHON qui nous a, malheureusement quitté le 21 avril dernier.



Cette année encore nos projets de se retrouver autour d'un bon repas festif ont été bouleversés par la COVID. Nous avons donc fait le choix raisonnable de réitérer l'opération de l'année précédente, à savoir la distribution de carnets de chèques cadeaux d'une valeur de 30 euros pour les personnes de plus de 70 ans résidant à Plouëc, valables dans les commerces de notre commune jusqu'en juillet 2022. Cette opération avait de nouveau deux objectifs : compenser le repas des aînés ainsi que la distribution de colis de Noël, et soutenir nos commerçants.

Ce choix a été motivé par des raisons sanitaires bien entendu, mais également par les nombreux retours positifs des personnes qui ont pu en bénéficier en fin d'année 2021. Nous en profitons pour remercier l'ensemble de l'équipe municipale qui a déployé une forte solidarité pour que tous les carnets soient prêts et distribués dans vos boîtes aux lettres pour Noël. Concernant nos aînés vivant en structure dans les environs de Plouëc-du-Trieux, nous avons reporté le budget non dépensé de l'année dernière et opté pour un colis composé de produits corporels issus de la boutique Ma Kibell (artisans bretons) ainsi que de produits de bouche du K'fé de Plouëc avec la collaboration de Corinne (merci à ces commerçants).

Nous avons préféré ne courir aucun risque et ne pas rencontrer les personnes cette année encore. Nous avons donc confié ces colis le 20 janvier dans les différentes structures en laissant le soin aux équipes soignantes d'en contrôler le contenu et de le remettre aux personnes.

Nous espérons un autre scénario pour cette année 2022 mais nous ferons très attention à toujours prioriser votre sécurité et votre santé.

Les journées citoyennes

Le mercredi 26 janvier, une vingtaine de bénévoles accompagnés d'élus et des personnels techniques de la commune se sont réunis pour réaliser une coupe de bois au profit de l'action sociale de la commune. Ceci s'est déroulé sur l'ancien tracé de la ligne de chemin de fer qui reliait Plouëc à Tréguier au lieu-dit Poullagatu et à Kerroux, permettant de livrer 10 cordes de bois commandées par des Plouëcois. Ce fut un moment de convivialité qui contribue au lien social dans notre commune. La municipalité remercie toutes ces personnes pour cette contribution citoyenne.

La Municipalité remercie aussi tous les bénévoles qui sont intervenus pour les opérations de nettoyage des cimetières (10 personnes sur une journée) et des tuiles de la gare (15 personnes sur cinq jours). Nous y avons accueilli de nouveaux plouëcois qui s'intègrent à notre vie communale.





La lecture à l'honneur en 2022

LIRE AVEC DES BESOINS PARTICULIERS

La bibliothèque de Plouëc du Trieux a présenté pendant une semaine des livres adaptés aux personnes ayant des besoins spécifiques en lecture durant la semaine EJA, Edition Jeunesse Accessible du 22 au 28 novembre 2021.

Cet évènement a pour but de faire connaître l'offre de livres spécifiques sur votre territoire et de proposer en bibliothèque des livres qui facilitent la lecture des enfants, des adolescents et des adultes qui ont des besoins particuliers pour lire et aimer lire. Pour chaque type de besoins, il existe des livres

dont la forme, le texte, les illustrations sont pensées pour aider à lire quand cela paraît difficile : primo-lecteurs, personnes dyslexiques, malvoyantes, autistes, non-francophones...

Votre bibliothèque a acquis quelques livres qu'elle peut vous recommander et livres à l'emprunt. Bientôt, d'autres livres devraient être disponibles à la Bibliothèque des Côtes d'Armor, et par l'intermédiaire du Bibliobus. Vous pouvez aussi contacter Lescalire, édition adaptée à Plouëc du Trieux, engagée dans cette démarche pour vous aider à connaître et trouver le livre qui vous convient. Tél : 06 42 30 43 67 pour plus d'informations.



Photo Daumal Gaelle

Ligne de fond.

La soupe du 28 janvier était la première édition. Bon début, bonne presse, les participants ont pris la parole en dégustant deux soupes. Le bouche à oreille est lancé. Comme des ronds dans l'eau, l'info se diffuse. Merci de prendre contact avec les bénévoles lors des permanences de la bibliothèque.

On remet le couvert.

La bibliothèque de Plouëc ouvre une nouvelle voie. Depuis quelques années, aux commandes de la passerelle vitrée, Nelly et son équipe se réjouissent d'accueillir les lecteurs/flâneurs. Après quelques initiatives, telles que Restauthèque, Lettres aux Poilus, Belette au Château... sans oublier les visites régulières des enfants de l'école Erik Orsenna, voici venue : « une soupe et aux livres ». Un rendez-vous régulier, initié par un groupe de bénévoles qui vient susciter notre envie de nous retrouver, autour de la lecture.

« Mois du livre en Bretagne »

Le Mois du Livre est un projet initié par la Région Bretagne et porté par la commune de Plouëc, via la bibliothèque. Diverses animations ont eu lieu : des ateliers bande dessinée, graphique, lecture dans les écoles, un spectacle offert aux élèves du RPI « Plouëc Pontrioux », le tout finalisé par une rencontre avec les intervenants et la présentation des différentes réalisations (samedi 12 mars, Salle Multifonctions 13h30/18h30).



Comment s'occupe-t-on des enfants à l'école ?



La garderie périscolaire

Frédérique Le Jeune et Cécile Le Cousin, assurent l'accueil des élèves de Plouëc du Trieux.

La garderie est ouverte de 7h30 à 8h50 et de 16h30 à 18h30.

Le règlement intérieur de celle-ci est accessible à l'entrée du bâtiment et sur le site internet de la commune.

Pour les festivités de Noël, tous les enfants accueillis, ont décoré le sapin de Noël avec des boules et cadeaux personnalisés.

Nouveauté : Depuis le mois de novembre 2021, nous proposons une diversité des goûters.

La composition est accessible également sur le site communal et à l'entrée de la garderie.



Le restaurant scolaire

Sandrine Le Negaret, agent de restauration, assure les repas pour 65 enfants de l'école Erik Orsenna.

Frédérique Le Jeune, agent polyvalent au service scolaire, aide à la préparation des repas et à la mise en place du réfectoire, ainsi qu'à la surveillance des enfants pendant le repas.

Cécile Le Cousin, agent polyvalent au service scolaire, est responsable de la surveillance des enfants durant le déjeuner. Le règlement intérieur de celle-ci est accessible à l'entrée du bâtiment et sur le site internet de la commune.



Photo Roger Le Roy

Participation au dispositif plaisir à la cantine

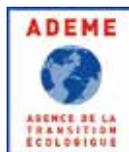


La Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf) et l'ARS ont retenu Guingamp Paimpol Agglomération pour expérimenter le nouveau dispositif « Plaisir à la cantine », destiné aux élèves de primaire. La coordination du programme est assurée par une diététicienne.

La commune de Plouëc du Trieux ainsi que plusieurs communes se sont inscrites.

Les participants assistent à 6 modules de formations répartis sur dix journées de l'année 2022.





Comment gérer ses déchets verts

POURQUOI IL NE FAUT RIEN BRÛLER DANS SON JARDIN

Tontes de pelouse, branchages, feuilles mortes, etc. Chaque Français génère environ 160 kg de déchets verts par an. Alors qu'il est interdit de les brûler dans le jardin, 9 % continuent à s'en débarrasser ainsi. Pourtant d'autres solutions existent.

BRÛLER DES DÉCHETS VERTS, ÇA POLLUE !

Enflammer des végétaux, surtout s'ils sont humides, dégage des substances toxiques pour les êtres humains et l'environnement, telles que des particules (PM), des oxydes d'azote (NOx) des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), du monoxyde de carbone (CO), des composés organiques volatils (COV), ou encore des dioxines.

Cela s'ajoute à la pollution atmosphérique déjà importante. La toxicité des émissions est encore augmentée lorsque ces déchets verts sont brûlés avec d'autres déchets du jardin (plastiques, bois traités).

C'EST POURTANT INTERDIT PAR LA LOI

La loi N°2020-105 du 10 février 2020 (relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire) a modifié le code de l'environnement. Il est désormais interdit de brûler des biodéchets (dont font partie les déchets verts) à l'air libre et dans les incinérateurs.

Les incinérateurs de jardin sont aussi interdits en France (vente et utilisation) depuis février 2020. Et ils ne peuvent plus être mis gratuitement à disposition des jardiniers.

Pour en savoir plus, consultez le code de l'environnement : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000041627130/

QUE RISQUE-T-ON SI ON CALCINE DES DÉCHETS DANS SON JARDIN ?

En cas de non-respect de la circulaire, une contravention de 450 € peut être appliquée (article 131-13 du nouveau Code pénal).

D'AUTRES SOLUTIONS EXISTENT POUR SE DÉBARRASSER DE SES DÉCHETS VERTS

Vous pouvez **faire un compost**. Vous pouvez également **apporter vos déchets verts en déchèterie**. Certaines communes organisent aussi des **collectes de déchets verts en porte-à-porte**. Renseignez-vous auprès de votre mairie pour connaître les jours de collecte spécifique.

Source : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/maison/jardinage/pourquoi-faut-rien-bruler-jardin>

A voir aussi sur le site internet de la commune : <http://www.plouec-du-trieux.fr/image/biodiversite-environnement/guide-jardin-zero-dechet-ADEME.pdf>

Installation d'annexes extérieures dans son jardin

Pour intégrer une annexe dans votre jardin, il est parfois nécessaire de demander une autorisation. Cela dépend tout d'abord du type de l'annexe. S'agit-il d'une installation permanente (abri de jardin, pergola, ...), ou d'une installation provisoire (piscine hors sol, tonnelle, serre de jardin, ...) ? Les caractéristiques et la surface de l'annexe doivent ensuite être prises en compte.



Aucune démarche n'est nécessaire si les dimensions de votre annexe ne dépassent pas :

- 12 m de hauteur
- et 5 m² de superficie (surface de plancher et emprise au sol)

Si les dimensions de votre annexe dépassent au moins l'un de ces seuils, vous devez demander une autorisation d'urbanisme. Il s'agit, selon les dimensions de votre annexe, d'une déclaration préalable de travaux ou d'un permis de construire.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31471>

Stationnement des caravanes sur les terrains

Caravane

Moins de 3 mois par an



Vous pouvez installer une caravane dans votre jardin sans autorisation d'urbanisme si vous ne l'utilisez pas comme habitation ou comme annexe à votre logement. La caravane doit conserver en permanence ses moyens de mobilité (roues, barre de traction, ...) pour pouvoir quitter son emplacement à tout moment.

Plus de 3 mois par an

Vous devez déclarer à la mairie l'installation de votre caravane dans votre jardin.

Vous pouvez utiliser un service en ligne d'assistance pour faire votre demande ou remplir un formulaire.

La déclaration préalable (DP) peut être faite par les personnes suivantes :

- Propriétaire(s) du terrain ou leur mandataire
- Personnes autorisées par le ou les propriétaires à effectuer les travaux
- Coindivisaire (s) ou leur mandataire

Où s'adresser ?

La mairie vous délivre un récépissé. Il comporte le numéro d'enregistrement de votre dossier et les informations vous permettant de connaître la date à partir de laquelle les travaux pourront commencer.

Ce récépissé précise que, dans un délai d'1 mois à compter du dépôt du dossier, la mairie peut vous notifier un délai différent pour commencer vos travaux. Elle a également 1 mois pour vous signaler que votre dossier est incomplet.

Mobile-home

L'installation d'un mobile-home dans votre jardin est interdite, quelle que soit la durée d'installation envisagée.

Source : <https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/peut-on-installer-caravane-mobile-home-jardin>



Nettoyage des cimetières

En dehors des concessions proprement dites, le reste du cimetière est pris en charge par la municipalité. Comme l'indique l'article L. 2213-9 du Code général des collectivités territoriales, « sont soumis au pouvoir du maire [...] le maintien de l'ordre et la décence dans les cimetières [...] ». Cela implique : le bon déroulement du fonctionnement du cimetière, la maintenance des installations qui s'y trouvent, le déblayage des ordures, ainsi que les éventuels aménagements et extensions à pratiquer (agrandissement du périmètre, installation d'un columbarium, réfection d'un enfeu, ...).



Sont ainsi concernés : les voies d'accès, les espaces de séparation entre les sépultures, les réseaux d'alimentation en eau, les bâtiments, la clôture... etc. Le jardin du souvenir ainsi que le crématorium sont englobés dans cette obligation de soins.

Selon le règlement des cimetières mis en place par les municipalités, « le concessionnaire doit conserver la concession en bon état de propreté et d'entretien ». Cela suppose la maintenance des tombes en état de propreté ; elles doivent régulièrement être nettoyées (en plus des services d'entretien des tombes) des souillures multiples, de terre, de pluie, des feuilles et des fleurs mortes. Il faut également veiller à la solidité de la sépulture, envisager des travaux le cas échéant (de faille de la dalle, si la stèle s'est brisée, si les joints d'étanchéité sont usés etc...

Bon à savoir : les gros travaux comme, par exemple, le remplacement de la pierre tombale nécessite l'autorisation du maire ou une déclaration préalable en mairie.





Des travaux dans tous les quartiers

BEAUCOUP DE TRAVAUX ONT ÉTÉ RÉALISÉS SUR LA COMMUNE CES SES DERNIERS MOIS :

- Renouvellement des canalisations d'eau potable sur différents sites, à Mez-Noz par l'entreprise SRC de Plélo, rues des écoliers et du Trieux par la SADE de St Briec, portion du château d'eau jusqu'à Kergrist par la SARC de Rennes et à Kerbiliou. Tous ces travaux sous la maîtrise d'œuvre de l'Agglomération et la SAUR gestionnaire de l'eau potable. Le coût total de ces opérations est à la charge de Guingamp Paimpol Agglomération.
- Aménagement Est du bourg : L'enfouissement des réseaux par l'entreprise Le Dû est quasiment terminé sous le contrôle du SDE ; la voirie de la rue des Ecoliers par l'entreprise Eurovia est en phase d'achèvement ; l'aménagement paysager par l'entreprise Jo Simon de Ploudaniel va suivre dans la foulée.
- L'ancienne gare : la toiture a été refaite par l'entreprise E ROPERS de Pontrioux, la maçonnerie par l'entreprise GREVET de Guingamp, la menuiserie en cours de reconstitution à l'identique par la société Groleau de Perros Guirec, la peinture par Nacre Patrimoine de Sablé sur Loire, la ferronnerie par l'atelier des métaux de Lanvallay et les plaques émaillées par Art's du feu d'ELven sous la surveillance du cabinet d'architecte Ylex de Dinan.
- Le monument aux morts rajeuni : le buste a été rénové par l'artiste Thoma Ryse de Quemper-Guézennec déposé et reposé par l'ETA Cozannet de Plouec, le monument sablé par l'entreprise Le Gall de Runan.
- Le mur du cimetière a été restauré par l'entreprise Le Gall de Plouec.

Tous ces travaux impliquent de nombreuses réunions de chantier sur les différents sites de la commune.

La commission « Nouvelle ruralité » a programmé les chantiers de voirie 2021-2022 comme suit : la voie d'accès au lieu-dit Moulin de Bréldy ; la voirie définitive du lotissement Tren Bihan, Kerbiliou. Le programme 2022 comprendra les voiries de Kergostad, de Kerest, Croas Coat, Croas Evat.



L'ancienne gare

Revitalisation du bourg

Après l'effacement des réseaux (Electricité, Fibre Optique, Télécom), les branchements ont été réalisés rue des écoliers et la rue de Prat Blouch, par l'entreprise LE DÛ. De même les effacements de la rue du Trieux et de la Forge sont réalisés mais en attente de branchement par EDF, à la rentrée de septembre. Pour l'eau potable et l'assainissement, Guingamp-Paimpol Agglomération poursuit ses travaux en septembre 2021.

Le Conseil du lundi 12 juillet 2021 a validé le choix des entreprises chargées de l'aménagement des espaces verts, urbains et de voirie : Eurovia et Jo Simon. Le maître d'œuvre Quarta prévoit un début d'aménagement en septembre.





Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor

Travaux réalisés par le SDE22 depuis 2012 sur notre commune

60 DOSSIERS ONT ÉTÉ ENGAGÉS
POUR UN MONTANT DE 1,7 M € :



- Renforcement de réseaux : 0
- Extensions de réseaux : 7
- Effacement de réseaux : 4
- Éclairage public : 11
- Infrastructure de télécommunications : 7
- Borne de charge pour véhicules électriques : 1

ZOOM SUR L'EFFACEMENT DES RÉSEAUX RUES DE PRAT BOULC'H, DES ÉCOLIERS, DE LA FORGE ET ROUTE DÉPARTEMENTALE

	Coût des travaux (HT)	Coût à la charge de la mairie (HT)
Réseaux électriques basse tension	245 000 €	73 500 €
- Dépose d'1,5 km d réseau aérien		
- Dépose de 32 poteaux		
- Construction d'1,4 km de réseau souterrain		
- Reprise de 34 branchements		
Réseaux d'éclairage public	183 100 €	109 860 €
- Dépose de 32 lanternes dont 17 ballons fluorescents		
- Fourniture et pose de 50 lanternes		
- Rénovation des commandes d'éclairage public		
Réseaux Télécom (hors câblage)	65 900 €	65 900 €
- Pose de 5687 ml de fourreaux (fourniture par Orange)		
- Pose de 11 chambres (fourniture par Orange)		
- Fournitures et pose de 42 citerneaux pour les reprises de branchements		
TOTAL (HT)	494 000 €	249 260 €

Les projets 2022

- Aménagement de l'éclairage public (rénovation des commandes et mise aux normes des installations)
- Renforcement au lieu-dit Kéranguere (travaux réalisés suite à des chutes de tension)
- Effacement des réseaux rue des Genêts
- Effacement des réseaux de la Gare à prévoir



Un PLUi :

c'est quoi ? Pourquoi ?

L'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) a été prescrit par les 86 élus communautaires, le 26 septembre 2017 sur l'ensemble du territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération.

Le PLUi est un document d'urbanisme à l'échelle de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) qui étudie le fonctionnement et les enjeux du territoire, construit un projet global d'urbanisme et d'aménagement et le formalise dans des règles d'utilisation du sol. Il concerne les 57 communes de l'Agglomération.

Il dote le territoire d'une vision prospective à 10 ans à l'échelle de l'intercommunalité et fixe les grandes orientations d'aménagement sur Guingamp-Paimpol Agglomération. A son adoption en 2023, Le PLUi remplacera les documents d'urbanisme communaux.

Son existence garantit la cohérence et la complémentarité des 57 communes qui composent Guingamp-Paimpol Agglomération pour répondre aux besoins (logements, équipements...) de l'ensemble de la population.

Sur l'Agglomération, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal doit permettre :

- L'accueil de nouvelles populations, en tenant compte du parcours résidentiel,
- Le développement économique des entreprises et du tourisme,
- La préservation de l'environnement, de l'eau et de la biodiversité,
- La préservation du monde et de l'outil agricole.

En attendant l'approbation du PLUi, les documents d'urbanisme communaux existants (Plan Local d'Urbanisme et Carte communale) continuent de s'appliquer aux autorisations du droit des sols.

Tout au long de son élaboration, le PLUi fait l'objet d'une concertation avec la population (temps d'information et de discussion, mise en place de moyens d'expression...).



La population peut consulter le dossier de concertation mis à disposition du public dans chaque commune du territoire et consigner des observations éventuelles dans le registre qui est y est annexé.

Il est également possible d'adresser des remarques ou demandes :

- par email à plui@guingamp-paimpol.bzh
- par courrier à M. Le Président - Guingamp-Paimpol Agglomération - Service Urbanisme et droit des sols - 11 rue de la Trinité - 22200 Guingamp

Les objectifs du Plan Local d'Urbanisme intercommunal à 10 ans :

A travers l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, l'Agglomération vise 5 objectifs :

- Plus de 50% de réduction de la consommation des terres agricoles
- L'accueil de 5 000 nouveaux habitants
- 333 nouveaux logements par an
- 22 000 hectares d'espaces naturels à protéger
- Reconquérir 22% des logements vacants

Infos Diverses



L'internet à très grande vitesse, c'est ici !

Le Très Haut Débit sur Guingamp-Paimpol Agglomération est désormais une réalité. Encore plus à Plouëc, puisque la commune est fibrée à 100 %. D'ailleurs, de nouveaux opérateurs arrivent sur le territoire : en plus de l'opérateur historique Orange : Free, Bouygues...

MAIS COMMENT SOMMES-NOUS ARRIVÉS À CETTE BELLE COUVERTURE ?

Favoriser un développement harmonieux et solidaire de son territoire est une des 5 orientations du projet de territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération. L'objectif 100% des foyers fibrés en 2026 a été fixé par la Région Bretagne et le Conseil départemental des Côtes d'Armor !

Débuté en 2013, le déploiement du très haut débit en Bretagne est la traduction du Schéma de Cohérence Régionale d'Aménagement Numérique (SCORAN). L'objectif : 100% des foyers, entreprises et sites publics bretons raccordés au haut débit en 2026.

Afin d'accélérer sa mise en place, l'extension du très haut débit a été divisée en deux zones complémentaires :

Les zones d'Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement (AMII) : Le réseau est construit par des opérateurs privés. Ces zones concernent 40% des foyers bretons, dont Guingamp (Orange).

Les zones d'investissement public : c'est le cœur du projet Bretagne Très Haut Débit, dont la maîtrise d'ouvrage du réseau a été confiée au syndicat mixte Mégalis Bretagne. Elles concernent l'ensemble du territoire (hors Guingamp). La propriété et le financement de ce réseau est publique, permettant une liberté de choix dans les secteurs à prioriser.

3 PHASES :

Phase 1 : débutée en 2016, notamment à Plouëc, elle s'achèvera en 2020. Elle s'est achevée à Plouëc en 2018 !

Phase 2 : validée en mars 2018, elle est prévue en 2020-2023

Phase 3 : validée en mars 2018, elle est prévue en 2023-2026

LE DÉPLOIEMENT SUR L'AGGLOMÉRATION

La première phase est en partie achevée avec près de 6 300 prises commercialisables fin 2020, dont 700 à Plouëc. En raison de la crise sanitaire, le restant des chantiers de cette phase a dû être décalé à 2021.

La deuxième phase, qui a débuté fin 2020 et va se poursuivre jusqu'en 2023, prévoit 5 500 prises commercialisables d'ici fin 2021. Des travaux d'installation de la fibre sont en cours dans plusieurs communes du territoire.

L'objectif est de 47 000 prises installées en 2026. Une prise correspond à un foyer, une entreprise ou un site public.

2000€, c'est le coût d'une prise, dont 445€ financés par l'Agglomération.

Le budget global du projet Bretagne Très Haut Débit sur Guingamp-Paimpol Agglomération qui a repris la part des communes est cofinancé par l'Etat, l'Union Européenne, la Région Bretagne, les départements et les communautés d'agglomération.





La randonnée fait son chemin à Plouëc

La commune a structuré depuis plusieurs décennies un réseau de chemins sur la commune. Depuis dix ans, les élus en charge de ce dossier essaient de conventionner avec les propriétaires de chemins remarquables pour les protéger juridiquement, mais aussi pour aider les randonneurs à se diriger.

En premier lieu, nous avons eu un bon retour de plusieurs conventions de passage signées concernant le circuit des 3 clochers et le futur GRP (GR de Pays de Trégor en Goëlo). Nous remercions les propriétaires et sommes dans l'attente de nouvelles conventions. D'autre part le **C.A.S.C.I** (Centre d'Action Sociale, Culturelle et d'Insertion) association à but non lucratif en partenariat avec l'agglomération a participé à l'entretien des chemins de Kernevez et Kernavalet en juin et septembre 2021.



Le Schéma intercommunal de randonnée pédestre

En plus de nos chemins de randonnées communaux, l'agglomération souhaite faire de son territoire, un territoire d'excellence en matière de randonnée pédestre. Pour ce faire, un schéma intercommunal de la randonnée pédestre a été adopté en mars 2020. Construit avec les 57 communes de Guingamp-Paimpol Agglomération, il a pour objectifs de :

- Faire découvrir des espaces naturels sensibles
- Contribuer au développement socio-économique du territoire
- Développer et renforcer l'offre qualitative d'itinéraires
- Créer un maillage cohérent avec des connexions entre itinéraires
- Susciter la marche à pied comme mode de déplacement
- Favoriser un cadre de vie convivial et attractif
- Proposer sur le territoire une activité de loisirs accessible à tous
- Inciter à la découverte des patrimoines naturels, architecturaux et urbains

L'agglomération construit également une véloroute qui reliera l'Arcouest (Ploubazalanec) à la commune de Carnoët au sud de l'agglomération. Nous pourrions ainsi rejoindre à deux roues le canal de Nantes à Brest sur la commune de Plévin !

Un voyage en TER en prenant le train à Plouëc

Vestige de l'ancien Réseau Breton, la gare de Brévidy-Plouëc fait l'objet de toutes les attentions. La gare a été mise en service en 1894. Elle était autrefois le point de jonction avec la ligne à voie métrique Plouëc-du-Trieux/Tréguier du réseau des Chemins de fer des Côtes-du-Nord. La voie métrique a été déposée en 1953. Aujourd'hui, il ne reste plus que la voie normale de la ligne Guingamp - Paimpol, actuellement empruntée par les TER.

Justement ce TER nous amène à Paimpol en une demi-heure, son terminus. Et surtout, il nous transporte vers des horizons plus lointains, devenus des contrées bien proches de notre commune ! C'est d'ailleurs un des atouts avec le Très Haut débit Internet (la Fibre), d'attractivité de notre commune.

Regardons de plus près nos voyages sur l'application « SNCF Connect » sur votre smartphone :



PREMIER EXEMPLE :

J'ai rendez-vous à l'opéra de Rennes à 11h45 et j'habite rue de la Belle-Eglise.

Je marche vers la gare pendant 10 minutes, pour prendre le TER à 09h45. A la gare de Guingamp, je monte dans le TGV INOUI à 10h15. Me voilà partie pour Rennes ! J'y arrive à 11h25 et prends le Métro « République Rennes ». Je sors du métro à 11h37 et remonte à pied jusqu'à la place de la Mairie de Rennes. J'y suis à 11h45. En moins de 2h00, je suis à l'Opéra de Rennes.

DEUXIÈME EXEMPLE :

Ma fille a un concours à 13h00 au Parc des Expositions de la porte de Versailles à Paris.

Je dépose ma fille à la gare de Plouëc à 7h23. A Guingamp, elle embarque dans le TGV INOUI à 08h20 et arrive à Paris Montparnasse à 11h16. Elle descend dans le métro Ligne 12 direction Mairie d'Issy et arrive à 11h40 devant le parc des expositions. Le concours étant terminé à 16h00, elle saute dans le TGV de 16h56 qui arrive à Guingamp à 19h30, puis elle prend le TER de 19h50 et arrive à Plouëc à 20h07.

Plusieurs exemples, aussi concluants, sont possibles pour se rendre à l'Aéroport Roissy Charles de Gaulle, à Lyon, à Lille, à Bruxelles, à Marseille ou encore Strasbourg ou Bordeaux. Rendez-vous sur le site internet de la SNCF.

Centenaire du monument aux morts



Le 19 novembre 2021, nous avons commémoré le centenaire du monument aux morts de Plouëc du Trieux. A cette occasion au côté du maire, étaient présents Mme Dominique Laurent, sous-préfète de Guingamp, Mr Joël Philippe, conseiller départemental, Le Lieutenant-colonel Philippe Balland, le major Carole Guégan, commandant de la brigade de Bégard.

L'Union Nationale des combattants, les Cols Bleus et la Société des Membres de la Légion d'Honneur de Paimpol, associations patriotiques présentes sur la commune et le Souvenir Français déposèrent une gerbe.

Après la Marseillaise entonnée par la foule présente, ce moment solennel fut complété par une lecture de lettres de poilus par des élèves du collège Charles Brochen.

Ensuite nous pûmes assister à une conférence sur les monuments aux morts en Côtes d'Armor, conférence faite par M. Yann Lagadec, maître de conférence à la faculté d'histoire de Rennes 2.



Envie de nature à Plouëc



Un jardin remarquable à Plouëc du Trieux



Hanneke et Erwin sont tombés amoureux de la Bretagne au fil de leurs différents séjours dans notre région.

Grâce à l'influence du Gulf Stream, la Bretagne est la région pour le jardinage en France. Dans les divers jardins ouverts au public poussent non seulement des plantes locales mais également des variétés subtropicales et exotiques. Le choix est large : jardins symétriques, baroques, japonais, biologique, historique,...

Les jardins de Kerfouler forment un jardin d'inspiration avec une palette de styles : moderne, artistique, classique, naturel, romantique, exubérant, sobre, ludique,...

Site internet : <http://www.les-jardins-de-kerfouler.fr>

Adultes 8€50, café ou thé inclus

- Enfants jusque 14 ans 2€50, boisson froide incluse
- Famille (2 adultes, 2 enfants) 19€50, boissons comprises

Heures d'ouverture

Les jardins ouvrent du 01 Juin au 31 Octobre.

Heures d'ouverture :

Juin : seulement les week-ends (vendredi, samedi et dimanche) de 14h00 à 19h00.

Juillet - Septembre : de 14h00 à 19h00

Le mercredi, jeudi, vendredi, samedi et dimanche (fermé le lundi et mardi)

Octobre : seulement le dimanche de 14h00 à 19h00.



Les jardins de Kerfouler offrent **UNE RÉDUCTION** de 1,50 euros en échange de ce bon sur le tarif adulte.
Offre réservée aux habitants de Plouëc du Trieux.

Valable pour la saison 2022

